

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE LA COMMUNE DE PERNOIS**

Séance du 7 juin 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 7 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Pernois, convoqué par courrier en date du 29 mai 2022, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Eric OLIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Françoise NIQUET et Emilie OLIVIER

Mrs Eric OLIVIER, Maire, Hugues VANDERGHOTE, Joël BARON, Jean-Benoît GARDY, Logan VASSEUR, Ghislain CHIVE, Georges JOLY, Philippe GAMBIEZ, Aurélien TROIVAUX, Cédric LEMAIRE et Frédéric THUILIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : Néant

ETAIENT ABSENTS : M. Corentin BRUNEL et Mme Cindy EVRARD

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Françoise NIQUET a été élue secrétaire de séance.

1) Prise d'une délibération concernant la signature d'une convention relative à l'entretien de la station

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir une entreprise qui sera chargée d'entretenir la station, les postes de refoulement et les réseaux.

Plusieurs devis ont été demandés. L'entreprise SAUR propose le devis le moins onéreux qui s'élève à 15 374.10 € / an HT.

Une convention sera signée pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise SAUR pour la mission d'entretien de la station, des réseaux et des postes de refoulement.

2) Prise d'une délibération concernant la signature d'une convention relative à la facturation de l'eau

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est judicieux de contractualiser avec une entreprise qui sera chargée de facturer l'eau aux habitants.

L'entreprise SAUR gère le réseau d'eau potable. Une convention doit être établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conventionner avec l'entreprise SAUR pour effectuer la facturation. Une convention sera signée entre les deux parties.

3) Choix de l'entreprise chargée des contrôles extérieurs

Un appel d'offres a été lancé pour contrôler les réseaux de la deuxième tranche de réseaux en cours de création.

Trois entreprises ont répondu à cet appel d'offres. L'entreprise la mieux disante est l'entreprise AQUATEST qui présente un devis d'un montant de 24 937 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise AQUATEST pour un montant de 24 937 €.

4) Avenant à la convention tripartite

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. L'avenant permettra le paiement des actes de la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

5) Demande de subvention et cadeaux pour les élèves de CM2

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention reçues à la Mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- AAVA : 2100 € vote à la majorité. Les membres de l'association ne prennent pas part au vote.
- ANIM PERNOIS : 80 € vote à la majorité. Les membres de l'association ne prennent pas part au vote
- Société de chasse LA FRATERNELLE : 250 €. Les membres de l'association ne prennent pas part au vote

Comme chaque année, les élèves de l'école partant au collège recevront un dictionnaire ainsi qu'un bon d'achat de 30 € pour des fournitures scolaires.

6) Festivités de l'été

- Un repas à l'occasion du feu de la Saint Jean est organisé le samedi 18 juin par l'association Pernois Anim.
- La kermesse de l'école sera organisée le 24 juin 2022 à 17h à la salle des fêtes.
- La fête locale aura lieu le 3 juillet.
- Un concours de pétanque et une marche seront organisés le 14 juillet 2022 après le dépôt de gerbe au monument aux morts.

7) Divers

- Les membres de l'association AAVA ont installé un tuyau permettant de disposer de l'eau à la buvette. Le Conseil Municipal décide de les dédommager en leur attribuant 200 €.
- L'ATSEM Mme Christèle CORMON va démissionner de son poste au 31 août 2022. Il sera nécessaire de la remplacer.
- Le Contrat de l'agent des écoles, Mme Sylvie BOIDIN, arrive à son terme le 7 juillet 2022. Il sera nécessaire de la remplacer.
- Mme NIQUET Françoise a reçu un devis concernant le colis des aînés. Le prix des colis augmente d'un euro cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question posée, le Maire lève la Séance à 22h30.

Fait et délibéré en séance les ans, mois et jour que dessus et au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire
Eric OLIVIER

